

VŒU DU COMITÉ DE BASSIN DU 8 DÉCEMBRE 2016

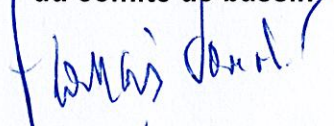
PORTANT SUR LES RESSOURCES ET LES EFFECTIFS DES AGENCES DE L'EAU
DANS UN CONTEXTE D'ÉLARGISSEMENT DE LEURS COMPÉTENCES

Le Comité de bassin prend acte de l'adoption définitive de la loi sur la biodiversité, de sa mise en application et des nouvelles compétences dévolues aux Agences de l'Eau pour mettre en œuvre des politiques ambitieuses et concrètes, en particulier pour l'interface terre/mer et la biodiversité.

Dans ce contexte, face à l'accumulation des prélèvements qui remettent en cause les missions des agences, le Comité de bassin Seine-Normandie réuni le 8 décembre 2016 à Paris :

- **S'oppose** au principe du prélèvement de 175 M€ prévu sur la trésorerie des Agences en 2017, dont 58 M€ pour Seine-Normandie, ainsi qu'au prélèvement de 90 M€ prévu sur la trésorerie de l'ONEMA dans le projet de loi de finances rectificative pour 2016 ;
- **Demande** de substituer le montant versé par les Agences au titre du prélèvement de l'État au financement des nouveaux domaines liés à la biodiversité et la mer, afin que l'eau, la biodiversité et la mer paient l'eau, la biodiversité et la mer ;
- **Alerte** le Gouvernement sur l'impossibilité qui sera celle des Agences d'exercer de nouvelles missions si la poursuite de la baisse des effectifs et des moyens n'est pas reconsidérée ;
- **Alerte** sur les conséquences pour les personnels des Agences de la révision de la liste des emplois dérogatoires à la fonction publique dans un calendrier très court.

Le Président
du comité de bassin



François SAUVADET